









## Dossier de diagnostic technique



du bien immobilier Madame ROBINO Conception 2 CHEMIN DE PORTATENI 65700 VILLEFRANQUE

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 296, B 299, B 212,

Diagnostic réalisé par M. Anthony LEQUEUVRE Maison du Diag 4 Rue d'Isaby 65420 IBOS

Tél: 05 62 37 23 50 Port: 07 60 07 87 68



Conclusions Prestations

**Termites** 

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Rapport valable jusqu'au 05/03/2022

**ERP** 

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la règlementation parasismique 2011 ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien

Rapport valable jusqu'au 05/03/2022

0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011 SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 1/39











## Attestation sur l'honneur

Je soussigné COUSTEAU Thomas de la société Maison du Diag atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

- « Art. R. 271-1. Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés o u constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.
- « La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.
- « Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examinateur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne pe ut pas établir de dossier de diagnostic technique.
- « Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.
- « Art. R. 271-2. Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.
- « Art. R .271-3. Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.
- « Art. R. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
- « a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6;
- « b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1;
- « c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

**COUSTEAU Thomas** 

N° Vert 0 800 330 311

Courriel: <a href="mailto:contact@maisondudiag.fr">contact@maisondudiag.fr</a> <a href="mailto:www.maisondudiag.fr">www.maisondudiag.fr</a>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €





## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2004/ROBINO/1569 RDC\_REACT

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage : 06/09/2021 Heure d'arrivée : 16 h 00 Temps passé sur site : 02 h 00

A - Désignation du  ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : Hautes-Pyrénées
Adresse : 2 CHEMIN DE PORTATENI
Commune: 65700 VILLEFRANQUE
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété: - Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 296, B 299, B 212,
Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
☐ Présence de traitements antérieurs contre les termites
☐ Présence de termites dans le bâtiment
☐ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de
construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006
Documents fournis: <b>Néant</b>

### B - Désignation du client

Désignation du client :

Périmètre de repérage :

Nom et prénom: Madame ROBINO Conception

Adresse : EPHAD "Résidence les Cèdres" 40 rue du Mail - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH: Néant

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Agence

Désignation du (ou des) bâtiment(s): Habitation (maison individuelle)

Nom et prénom : Madame ROBINO Conception

Adresse: EPHAD "Résidence les Cèdres" 40 rue du Mail - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 3/39



### C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

*Identité de l'opérateur de diagnostic :* Nom et prénom : **LEQUEUVRE Anthony** 

Raison sociale et nom de l'entreprise : Maison du Diag

Adresse : **4 RUE D'ISABY - 65420 IBOS** Numéro SIRET : **753 309 392 00011** 

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ** 

Numéro de police et date de validité: 55495334 - 09/09/2021

Certification de compétence C3165 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 02/12/2019

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - séjour et cuisine,	Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Chambre,	annexe - grange,
Rez de chaussée - Salle de bain,	annexe - appentis

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)			
	Rez de chaussée				
séjour et cuisine	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Plafond - Bois et Lambris Bois	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Porte 1 - B - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Porte 2 - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Porte 3 - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Porte 4 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Bati porte 1 - B - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Bati porte 2 - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Bati porte 3 - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Bati porte 4 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Fenêtre 1 - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Fenêtre 2 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Bati fenêtre 1 - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Bati fenêtre 2 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Volet 1 - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Volet 2 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Volet 3 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Mur - B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Mur - A - pierre de taille et brut	Absence d'indices d'infestation de termites			
	Mur - A, D - pierre de taille et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites			
Chambre	Sol - Plancher béton et Revêtement souple (lino)	Absence d'indices d'infestation de termites			

O 800 330 311

Courriel: <a href="mailto:contact@maisondudiag.fr">contact@maisondudiag.fr</a>
<a href="mailto:www.maisondudiag.fr">www.maisondudiag.fr</a>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 4/39



itiments et parties de âtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - pierre de taille et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 3 - E - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - B - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - A - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	annex	e
grange	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

0 800 330 311

 $Courriel: \underline{contact@maisondudiag.fr}$ www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 



Rapport DDT: page 5/39



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Bati porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
appentis	Sol - terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

#### E - Catégories de termites en cause

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

#### Rappels règlementaires:

<u>L 133-5 du CCH:</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie. <u>Article L 112-17 du CCH:</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <a href="mailto:contact@maisondudiag.fr">contact@maisondudiag.fr</a>
<a href="mailto:www.maisondudiag.fr">www.maisondudiag.fr</a>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 6 / 39



## F - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

#### Néant

## G - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

#### H - Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation
		biologique

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits d ans la norme NF-P 03-200.

### I - Moyens d'investigation utilisés

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

#### Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

#### Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

#### **AGENCE ARROS IMMOBILIER**

Commentaires (Écart par rapport à la norme, ...):

Néant

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 7 / 39



#### J - VISA et mentions

#### Mention 1:

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

#### Mention 2:

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

#### Nota 2:

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

#### Nota 3:

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

#### Nota 4:

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 06/09/2021.

Rapport valable jusqu'au 05/03/2022

Fait à IBOS, le 06/09/2021

Par: LEQUEUVRE Anthony



○ N° Vert 0 800 330 311

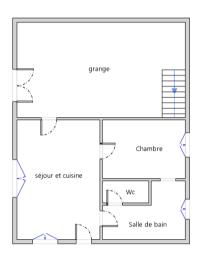
Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 8 / 39

## Annexe - Plans - croquis





Rez-de-chaussée



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

#### Annexe - Assurance / Attestation sur l'honneur

#### Attestation d'assurance



Responsabilité Civile 55495334

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que:

> MAISON DU DIAG 4 rue D'ISABY 65420 IBOS

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro 55495334, qui a pris effet le 10/09/2015.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostiqueur immobilier:

- Contrôle périodique amiante,
- Diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- Diagnostic amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante Partie Privative,
- Exposition au plomb (CREP),
- Recherche de plomb avant travaux,
- Diagnostic risque d'exposition au plomb dans les peintures,
- Plomb dans I 'eau,,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic Termites,
- Etat parasitaire,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Risques naturels et technologiques,
- Loi Carrez,
- Loi Boutin,
- Etats des lieux,
- Diagnostic technique SRU,
- Diagnostic sécurité piscine,
- Diagnostic accessibilité handicapés.
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex. Allianz IARD : 542 110 291 RCS Paris

Allianz Vie: 340 234 962 RCS Paris

1/3



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 10/39



#### Attestation d'assurance



Responsabilité Civile 55495334

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement de la cotisation, pour la période du 10/09/2020 au 09/09/2021.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Etablie à LYON, le 08/09/2020

Pour Allianz, Marie-Emilie GARCIA

Direction Souscription & Gestion Client
Entreprises
TSA 11010
92087 Le Défense Cadex

Marie-Emille GARCIA

Siège social : 1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex. Allianz IARD : 542 110 291 RCS Paris Allianz Vie : 340 234 962 RCS Paris

2/3



O 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 11/39



#### Attestation d'assurance



#### Responsabilité Civile 55495334

RESPONSABILITE CIVILE	Garanties accordées	Montants maximums garantis
<u>RESPONSABILITE CIV</u> (dispositions génér		
Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)		,
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser:	OUI	10 <b>0</b> 00 00 <b>0 EUR</b> par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs     Sauf cas ci-après:     Vol par préposés     Dommages immatériels non consécutifs	oui oui oui	800 000 EUR par sinistre 15 300 EUR par sinistre 305 000 EUR par sinistre
Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)  Tous dommages confondus  Dommages corporels à vos préposés et matériels accessoires	oui oui	300 000 EUR par année d'assurance 1 000 000 EUR par année d'assurance
<u>RESPONSABILITE CIVILE</u> (annexe spécifi		NNELLE
Ious dommages corporels, matériels et immatériels confondus	OUI	500 000 EUR par année d'assurance et 300 000€ par sinistre
Dont: - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets et documents) remis en vue de l'éxécution de votre prestation y compris frais de reconstitution	OUI	100 000 EUR par année d'assurance
- Dommages résultant d'infections informatiques	OUI	30 000 EUR par année d'assurance

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT		
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	OUI	50 000 EUR par année d'assurance

siège social : 1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex. Allianz IARD : 542 110 291 RCS Paris Allianz Vie : 340 234 962 RCS Paris

3/3



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 12/39



Certificat N° C3165

Monsieur Anthony LEQUEUVRE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.quallxpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0094
PORTEE
USPONIBLE SUF

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 08 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de
	Du 02/12/2019	conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis.
	au 01/12/2024	d examen visuel apres travaux dans les immediales suus.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 30/12/2019	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/12/2024	Certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de
	Du 30/12/2019	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes
	au 29/12/2024	de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 02/12/2019	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 01/12/2024	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des
	Du 30/12/2019	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux el
	au 29/12/2024	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la
	Du 02/12/2019	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 01/12/2024	

Date d'établissement le lundi 30 décembre 2019

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le cité internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

GRATUIT

0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 13/39



## État des risques de Pollution des Sols (ERPS)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	MAISON DU DIAG
Numéro de dossier	2004/ROBINO/1569 RDC_REACT
Date de réalisation	06/09/2021
Localisation du bien	2 CHEMIN DE PORTATENI 65700 VILLEFRANQUE
Section cadastrale	B 296, B 299, B 212
Données GPS	Latitude 43.502286 - Longitude -0.007052
Désignation du vendeur	Madame ROBINO Conception
Désignation de l'acquéreur	

Synthèse ERPS		
Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion
BASOL 0 SITE BASIAS Actifs 0 SITE BASIAS Terminés 0 SITE BASIAS Inconnus 0 SITE Au total 0 SITE	BASOL 0 SITE BASIAS Actifs 0 SITE BASIAS Terminés 0 SITE BASIAS Inconnus 0 SITE Au total 0 SITE	A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien : Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par BASOL. Aucun site industriel ou activité de service n'est répertorié par BASIAS.  MEDIA IMMO 1324, rue Louighâ-don, 1921000 (1921) (1921 (1921) (

<sup>\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, à titre informatif, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'État concernant les risques de pollution des sols dans un périmètre précis autour du bien.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL** (Gérée par le **BRGM** - **B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières et le **MEDDE** - **M**inistère de l'**É**cologie, du **D**éveloppement **D**urable et de l'**É**nergie)

## Qu'est-ce que l'État des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'État concernant les risques de pollution des sols.



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000

Rapport DDT: page 14/39



#### Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de **S**ecteurs d'**I**nformation sur les **S**ols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT.** 

#### Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

#### Que signifient BASOL et BASIAS?

- ✓ **BASOL**: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ✓ BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

#### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

#### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

#### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

## Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



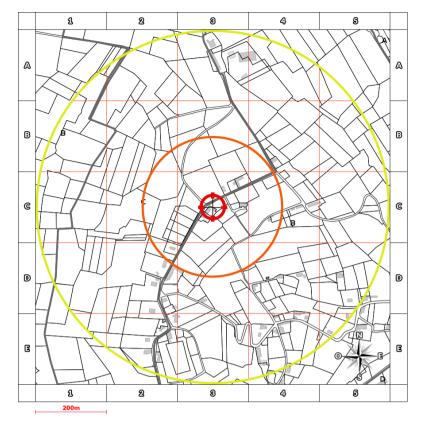
O 800 330 311

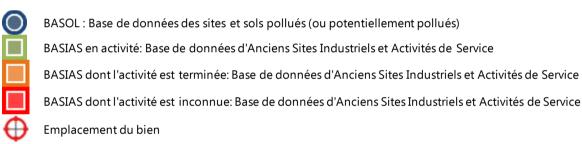
Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000

Rapport DDT: page 15/39







Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos , le chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
	Néant			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	Néant			



O 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000

Rapport DDT: page 16/39



Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	TOUYET Baptiste (ENTREPRISE) / CARROSSIER	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules)	VILLEFRANQUE	
-	DARRIGUANT (VEUVE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	VILLEFRANQUE	



○ N° Vert 0 800 330 311
Courriel: contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000

Rapport DDT: page 17/39



## État des risques et pollutions

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

	Réalisé en ligne* par	MAISON DU DIAG
Aisina Portateni	Numéro de dossier	2004/ROBINO/1569 RDC_REACT
Q.	Date de réalisation	06/09/2021
de Portaleni	Fin de validité	05/03/2022
	Localisation du bien	2 CHEMIN DE PORTATENI 65700 VILLEFRANQUE
3	Section cadastrale	B 296, B 299, B 212
	Données GPS	Latitude 43.502286 - Longitude -0.007052
	Désignation du vendeur	Madame ROBINO Conception
Google Map data ©2021 Imagery ©2021 Maxer Technologies	Désignation de l'acquéreur	

\* Document réalisé en ligne par MAISON DU DIAG qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU	J REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLAN	NS DE PREVE	NTION DE RI	SQUES
	Zonage règlementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée	-	Exposé	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé	
PPRn	Inondation par crue	Approuvé	Non exposé	-

INFORMATIONS PORTEES A CO	NNAISSANCE			
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	Exposé	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	Exposé	-

(1) A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans le formulaire



N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 18/39



Cet état est établi sur la base o	des informations mis	es à disposition par a	rrêté préfectoral
n° 65-2017- du 17 03-17- 006	/03/2017	mis à jour le <b>N/a</b>	
Adresse de l'immeuble		Cadastre	
2 CHEMIN DE PORTATENI		В	
65700 VILLEFRANQUE		296, B 299, B 212	
C' ' 1 1/2 11			(2224)
Situation de l'immeuble au		prévention des risqu	
L'immeuble est situé dans le périmètre	d'un PPR <b>N</b>		oui non X
prescrit	anticipé	approuvé	date
Si oui, les risques naturels pris en consi		A de Arelen de C	
Inondation Crue torn		nt de Avalanche errain	
Sécheresse	Cyclone Remonte	ée de Feux de forêt	
Séisme	Volcan	utre	
Extraits des documents de référence per	mettant la localisation de l'in	nmeuble au regard des risque	s pris en compte
Cartes liées : Carte Sismicité, Inondatio	n par crue		
L'immeuble est concerné par des preso naturels	criptions de travaux dans le ré	èglement du  ou des PPR	oui non X
si oui, les travaux prescrits par le règler	nent du ou des PPR naturels	ont été réalisés	oui non
Situation de l'immeuble au	regard d'un plan de	prévention des risqu	ues miniers (PPRM)
L'immeuble est situé dans le périmètre	d'un PPR <b>M</b>		oui non X
prescrit	anticipé	approuvé	date
Si oui, les risques naturels pris en consi	dération sont liés à :		
Mouvements de terrain			
Extraits des documents de référence per	mettant la localisation de l'in	nmeuble au regard des risque	s pris en compte
Voir Liste des Cartes pour les Risques r	aturels		
L'immeuble est concerné par des preso des PPR miniers	criptions de travaux dans le ré	èglement du ou	oui non X
si oui, les travaux prescrits par le règler	ment du  ou des PPR miniers (	ont été réalisés	oui non



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 19/39



Situation de l'imme	euble au regard d'un p )	olan de prévent PPRT)	ion des ris	ques techno	ologiques
L'immeuble est situé dans	le périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b>	et non encore approu	ıvé	oui	non X
Si <b>oui</b> , les risques technolo	giques pris en considération da	ns l'arrêté de prescrip	tion sont liés à :		
Effet toxique	Effet de	Projection	Risque		
th	nermique surpression		Industriel	,	
L'immeuble est situé dans	le périmètre d'exposition aux ris	ques d'un PPRt <b>appro</b>	ouvé	oui	non X
L'immeuble est situé en se	cteur d'expropriation ou de déla	issement		oui	non
L'immeuble est situé en zo	ne de prescription			oui	non X
Si la transaction concerne	e un logement, les travaux pres	crits ont été réalisés		oui	non
	erne pas un logement, l'informa i que leur gravité, probabilité et	* 1		<b>oui</b> ou	non
Situation o	le l'immeuble au rega	rd du zonage s	ismique rè	glementaire	•
L'immeuble se situe dans un	ne commune de sismicité classée	e en			
	Zon	e 1 zone 2	zone 3 X	zone 4	zone <b>5</b>
	très faib	le faible	modérée	moyenne	forte
Situation de l'i	mmeuble au regard d	u zonage règlei	mentaire à	potentiel ra	adon
L'immeuble se situe dans un	ne commune à potentiel radon c	le niveau 3		oui	non X
	Information relati	ve à la pollutio	n de sols		
Le terrain est situé en secteu	ur d'information sur les sols (SIS)		NC*	oui	non X
*Non Communiqué (en cou	rs d'élaboration par le représen	tant de l'Etat dans le d	lépartement)	)	
Information relati	ve aux sinistres indem N	nisés par l'assu I/M/T*	ırance suite	e à une cata	strophe
L'information est mentionn			* catastrophe i	naturelle minière d <b>oui</b>	non non
	Vendeu	r – acquéreur			
Vendeur	Madame ROBINO Conception	n			
Acquéreur					
Date	06/09/2021	Fi	in de validité	05/03/2022	



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 20/39



## Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles en date du 06/09/2021 Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture: Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 2 CHEMIN DE PORTATENI 65700 VILLEFRANQUE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publicatio n	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/198 2		
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/199 9		
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/200 9		
Inondations et coulées de boue	12/06/2018	13/06/2018	17/09/2018	20/10/201 8		

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Établi le :/	Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire
<b>Vendeur : </b> Madame ROBINO Conception	Acquéreur:

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net



Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET : 753 309 392 00011 SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

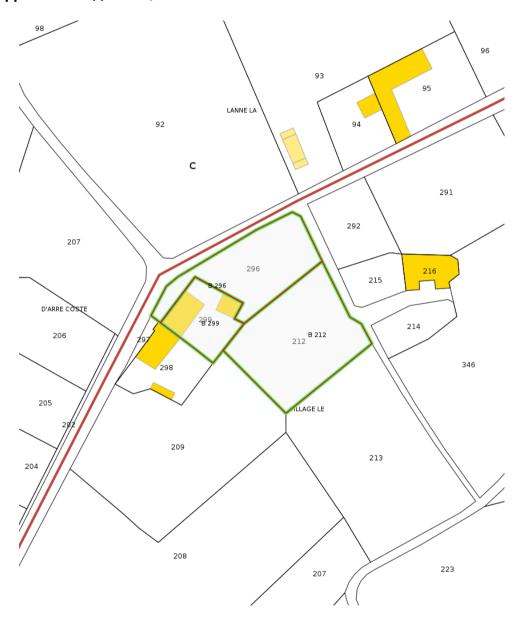
Rapport DDT: page 21/39



## Extrait cadastral

Département	Hautes-Pyrénées	Section	В	Extrait de plan, données
Commune	VILLEFRANQUE	Parcelle	296	IGN, Cadastre.gouv.fr

Parcelle(s) supplémentaire(s): B 299, B 212





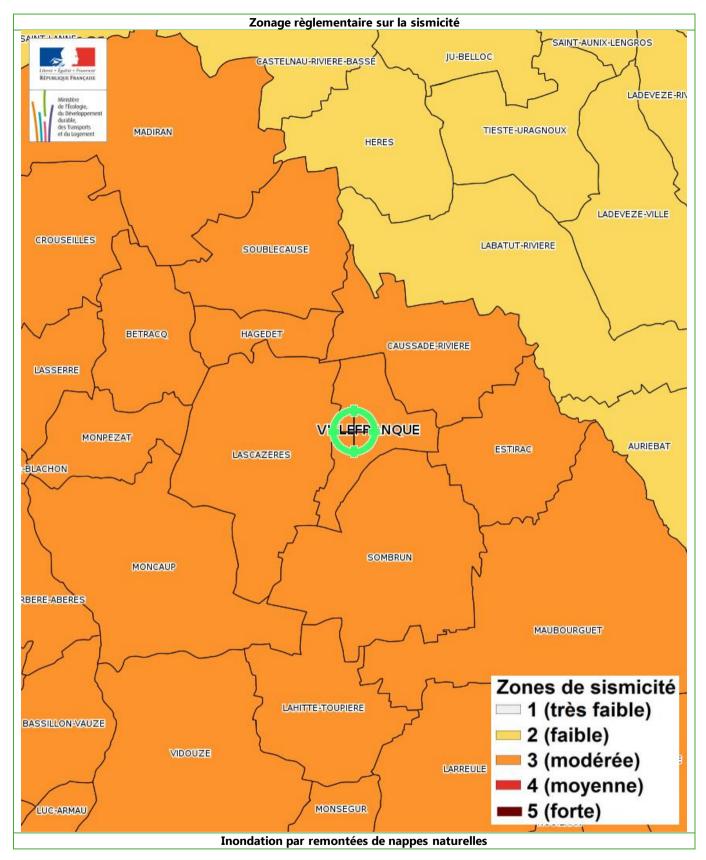
Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

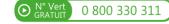
SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €









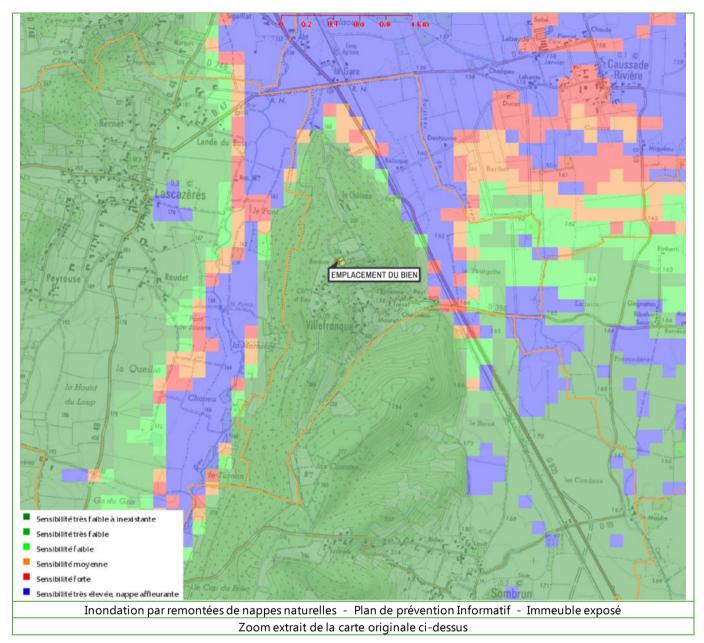
Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €







○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 24/39





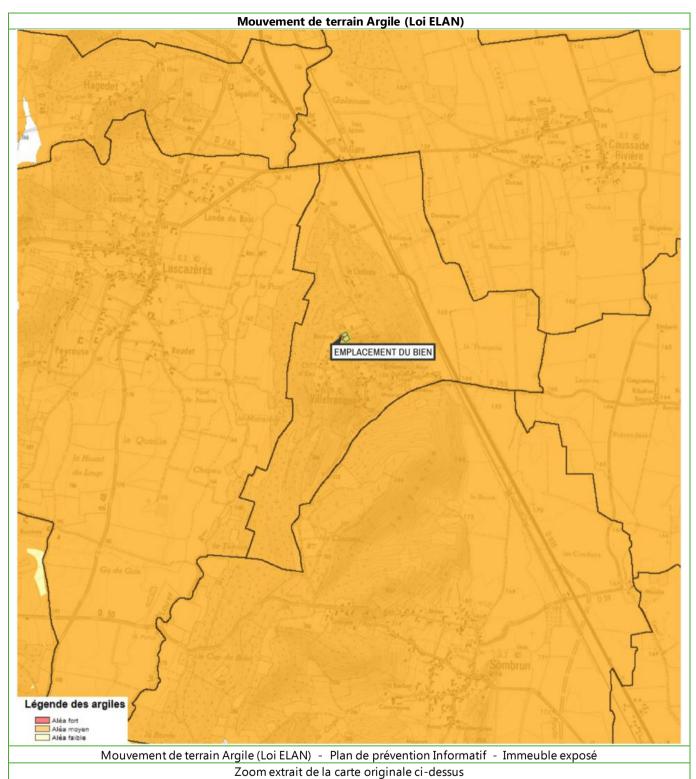
N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiaq.fr www.maisondudiag.fr SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €









○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €





N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

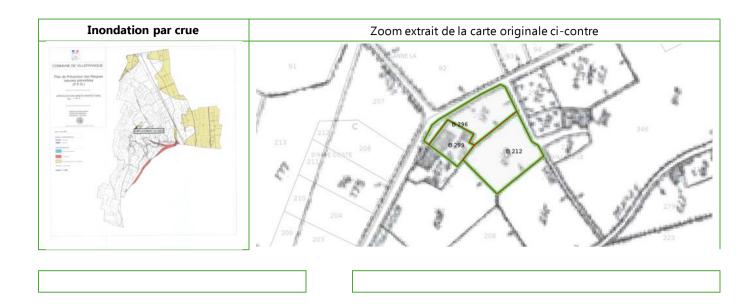
SIRET : 753 309 392 00011 SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\ensuremath{\varepsilon}$ 

3 .

Rapport DDT: page 27 / 39



# Annexes - Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé





N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 28/39



## Annexes - Arrêtés



#### PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

#### ARRETE Nº:

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

#### La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret nº 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français :

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

 ${
m Vu}$  le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

#### ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires: Difference des titres (de fande au jente 8830-128/130/0-1600, & venbedt 8500-128). Autres bureaux (de haufe au venbedt 884-128/1-16-168/0)

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - 761: 05 62 56 65 65 - Télécopie: 05 62 51 20 10

courriel: psycfesture-ghandes-psycaces paparfs - 58te latenet; viww.hautes-psycaces.gouvier

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

107

O RATUIT

0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 29 / 39



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

#### Article 3

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

#### Autiala 4

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### Article 5

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017



2/16

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

108



**○** N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 30/39



Communes	DDD	PPR Approuvé	Prescrit	Risque					Sismicité				
10. minutes (100 f. 100 f.	PPK	Approuve	Prescrit	I	С	M	A	F	RGA	1	2	3	4
VIELLE ADOUR													х
VIELLE-AURE	1	х			х	х		х					x
VIELLE-LOURON	1	х			x	х	х						x
VIER BORDES													x
VIEUZOS	1	х							х			x	
VIEY	1		х		х	х	х						x
VIGER													х
VIGNEC	1	х			x	х	х						X
VILLEFRANQUE	1	х		х								х	
VILLELONGUE	1	х			х	х	х						X
VILLEMBITS	1	х							х			Х	
VILLEMUR	1	х							х			х	
VILLENAVE PRES BEARN												х	
VILLENAVE PRES MARSAC												х	
VISCOS													X
VISKER													х
VIZOS	1		х		х	х	х						х

16/16

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

122



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 31/39



# Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	MAISON DU DIAG
Numéro de dossier	2004/ROBINO/1569 RDC_REACT
Date de réalisation	06/09/2021
Localisation du bien	2 CHEMIN DE PORTATENI
	65700 VILLEFRANQUE
Section cadastrale	B 296, B 299, B 212
Données GPS	Latitude 43.502286 - Longitude -0.007052
Désignation du vendeur	Madame ROBINO Conception
Désignation du de	
l'acquéreur	

<sup>\*</sup> Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité ; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.

#### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

#### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

#### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'État.

## Cartographie des ICPE

0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

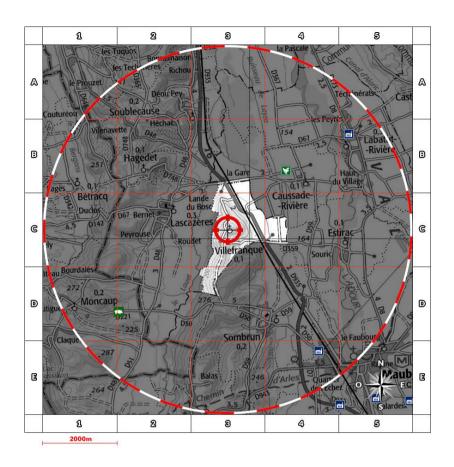
SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 32/39



#### Commune de VILLEFRANQUE - Réalisé en date du 06/09/2021



<u>Lég</u>	<u>ende</u>
	Usine Seveso
<b>##</b>	Usine non Seveso
4	Carrière
<del></del>	Élevage de porc
7	Élevage de bovin
¥	Élevage de volaille
Ф	Emplacement du bien

<u>Situation</u>					
AP	Adresse Postale				
cc	Centre de la commune				
СР	Coordonnées Précises				
VI	Valour Initialo				

<u>État Se</u>	État Seveso					
NS	Non Seveso					
SSH	Seveso Seuil Haut					
SSB	Seveso Seuil Bas					

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , et chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE situées sur la commune de VILLEFRANQUE et à moins de 5000m du bien

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 33/39



	Repère	Situation	Nom	Adresse	État d'activité Régime	SEVESO
	-	-	-	-	-	-



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 34/39



## État des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier : 2004/ROBINO/1569 RDC\_REACT

Date de la recherche: 06/09/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

	Cet état est établi su	ır la base des infor	mations mises à	disposition pa		ctoral
	Adress 2 CHEMIN DE PORTATENI	se de l'immeuble 65700	code postal ou	Insee com VILLEFRAN	<b>mune</b> QUE	
	Situation de l'im	meuble au regard d'	un ou plusieurs p	lans d'expositio	n au bruit (PEB	)
	L'immeuble est situé dans le périı	révisé	appro		oui non	X
		. 0. 00.,				
	L'immeuble est concerné par de Si oui, les travaux prescrits ont ét		d'insonorisation		oui	non X
	L'immeuble est situé dans le périn	mètre d'un autre <b>PEB</b> <b>révisé</b>	approuv	vé	oui date	non X
		1 Si oui, r	nom de l'aérodro	me :		
		l'immeuble au rega		·	ion au bruit	
L'	'immeuble se situe dans une zon	e de bruit d'un plan d'expo	zone	omme:  a A <sup>1</sup> zone B <sup>2</sup> forte forte	zone <b>C³</b> z modéré	cone <b>D</b> <sup>4</sup>
<sup>2</sup> (er <sup>3</sup> (er <sup>4</sup> (er des i	térieur de la courbe d'indice Lden 70)  htre la courbe d'indice Lden 70 et une courb- htre la limite extérieure de la zone B et la cou- htre la limite extérieure de la zone C et la co- htre la limite extérieure de la zone C et la co- impôts. (et sous réserve des dispositions de  ementaire sur l'en semble des plages horaire	urbe d'indice Lden choisi entre 57 et urbe d'indice Lden 50). Cette zone n l'article L.112-9 du code l'urbanisme	est o bligatoire que pour les aé	erodromes mentionnés au l d combre de créneaux horaires	e l'article 1609 quatervicie: s attribuables fait l'objet d'ui	s A du cod e général ne limitation
Nota	bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones	s, il convient de retenir la zon e de br	uit la plus importante.			
	Documents de référence	permettant la locali	sation de l'immeı compte	uble au regard d	les nuisances pı	risent en



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 35 / 39



Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>

Vendeur - Bailleur

Lieu / Date

Acquéreur - Locataire

Madame ROBINO Conception

VILLEFRANQUE / 06/09/2021

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/



N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €

Rapport DDT: page 36/39



Exposition aux nuisances sonores aériennes				
À la commune			À l'immeuble	
Exposition aux risques	Plan de prévention	État	Exposé	Travaux réalisés
Néant	-	-	-	

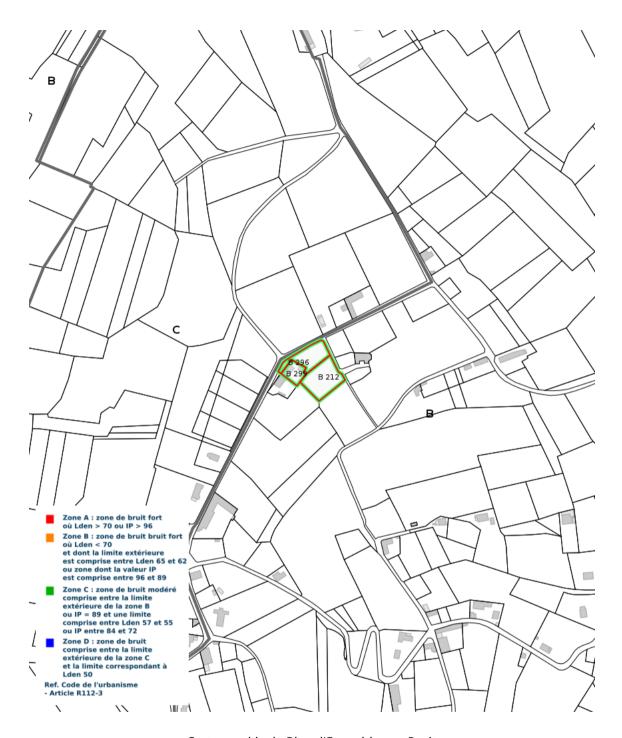
0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 

Rapport DDT: page 37/39





Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000  $\in$ 





#### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent p			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT			
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé	

© DGAC 2004

0 800 330 311

 $Courriel: \underline{contact@maisondudiag.fr}$ www.maisondudiag.fr SIRET : 753 309 392 00011

SARL Maison du Diag au capital de 10 000 €



Rapport DDT: page 39/39